



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen le 25 avril 2025

**Bilan de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement et des ouvrages hydrauliques en Normandie au titre de l'année 2024**

La Dreal en Normandie assure le maintien d'un haut niveau de présence « sur le terrain » en réalisant l'inspection des sites **classés pour la protection de l'environnement et des ouvrages hydrauliques** à fréquences fixées, l'instruction des demandes d'autorisation et de modification des sites et ouvrages, mais pas seulement. Le bilan 2024 dresse les grandes actions menées dans l'année.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions de l'environnement ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est potentiellement une installation classée pour la protection de l'environnement (dite ICPE).

La Dreal exerce une mission capitale de police environnementale auprès de ces établissements, l'inspection des installations classées. Elle vise à :

- Protéger notre santé
- Éviter les accidents et les risques de pollution
- Préserver les ressources naturelles et limiter les impacts sur la biodiversité
- Favoriser la mise en place de mesures pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, dont les conséquences sont désormais très visibles.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Ces mesures sont par exemple la baisse des émissions de gaz à effet de serre, le développement de la sobriété hydrique, la lutte contre la sécheresse ou encore la transition énergétique ;

- Accompagner les projets industriels dans un contexte de nouveaux enjeux liés au stockage de l'énergie, à la production d'énergie renouvelable, à l'électrification de nombreuses activités et, de façon plus large, la décarbonation de l'économie.

Pour assurer sa mission, la Dreal s'appuie sur la réglementation des ICPE, qui établit les règles minimales pour la maîtrise des risques environnementaux liés à la forte pression exercée par ces activités sur les milieux. Cette réglementation s'appuie sur la responsabilité première de l'exploitant.

La Dreal assure également la mission d'inspection de la sécurité des ouvrages hydrauliques, chargée du contrôle des digues autorisées, systèmes d'endiguement et barrages. Elle agit en étroite collaboration avec la police de l'eau des directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT(M), qui a notamment en charge l'instruction des demandes d'autorisation de ces ouvrages.

La Dreal porte enfin des missions d'inspection en matière d'équipements sous pression, de canalisations, de mines et carrières et d'après-mine, ainsi que de suivi des études de dangers des ouvrages d'infrastructures de transport de matières dangereuses.

### **La présence terrain :**

1 371 contrôles ont été réalisés par les inspecteurs ICPE de la Dreal, et 23 par les inspecteurs des ouvrages hydrauliques. La Dreal avait réalisé respectivement 1244 et 17 contrôles en 2023. Elle a aussi déployé des actions thématiques régionales et nationales dans ses programmes d'inspections 2024, dont :

- La poursuite de la démarche sur la préservation de la ressource en eau
- Une action de contrôle sur les sites accueillant des déchets inertes et non dangereux
- Une action de contrôle de la gestion du tri des déchets et de l'usage de vaisselles réutilisables dans les restaurations rapides
- Des actions de contrôle de la bonne application de la réglementation post-Lubrizon

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

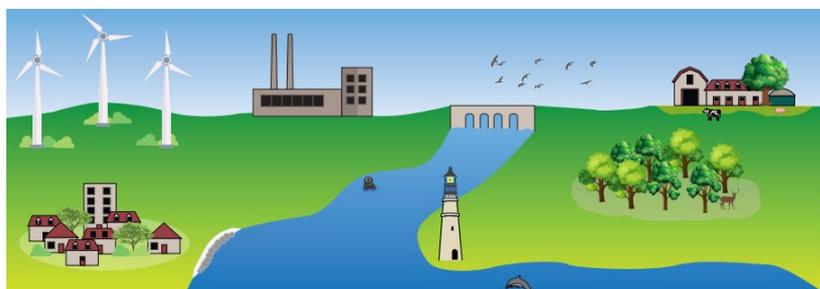
- Une action nationale sur les shunt et by pass (opérations de court-circuitage ou de contournement) des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR), opération qui vise à contrôler que les industriels n'ont pas désactivé ou contourné les dispositifs de sécurité.
- Une action sur le contrôle des installations électriques
- La poursuite des exercices Plan d'Opération Interne (POI).

### **Une activité soutenue d'instruction mobilisant plusieurs autres services :**

- 36 demandes d'autorisations environnementales (dont dérogations espèces protégées), 30 dossiers de demandes d'enregistrement (respectivement 33, 35 en 2023), 22 dossiers de réexamen IED (industrial emission directive, ou directive 2017/75/UE sur les émissions industrielles)
- 29 études des dangers d'ICPE et 16 études de dangers des systèmes d'endiguement ont été traités par la DREAL en 2024 (respectivement 23 et 15 en 2023).

Le bilan de l'action de la Dreal en 2024 sur ces missions est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/bilan-2024-de-l-action-de-l-inspection-des-a6313.html>



**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex